

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Vie Associative  
130/19

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD**

**OBJET : Subvention complémentaire à l'association Energie Solidaire 13.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'animation des personnes du bel âge, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Energie Solidaire 13 agit dans le but de développer dans le département des Bouches-du-Rhône toutes formes d'actions de solidarité, d'animation et de loisirs, mais également de proposer des prestations nouvelles en faveur des retraités et des personnes âgées de plus de 55 ans, ainsi que de toutes personnes en difficulté matérielle, sociale ou morale.

Depuis 2003, l'association a été désignée, dans le cadre d'une convention avec la Collectivité, gestionnaire des espaces seniors.

Elle regroupe :

- 44 250 adhérents en 2018,
- 284 clubs, 10 clubs-espaces et 10 espaces seniors,
- 60 salariés.

Suite au succès des activités traditionnelles ou nouvelles, proposées au cours de l'année 2018, l'association souhaite les conforter et les développer, mais également proposer des prestations nouvelles afin d'en faire bénéficier tous ses adhérents et d'ouvrir la structure à une nouvelle population sur les segments 55-65 ans.

Les actions d'Energie Solidaire 13 se concentrent sur les points suivants :

- les animations des clubs, espaces et interclubs,
- les espaces seniors,
- les voyages et randonnées,
- l'événementiel,
- les activités sur le domaine de l'Etang des Aulnes,
- le développement de partenariats.

L'association sollicite une subvention départementale de 5 000 000 € pour l'année 2019 pour un budget global de fonctionnement de 12 330 610 €

Par délibération n°44 du 5 avril 2019, la Commission permanente a attribué une subvention de 4 650 000 € à l'association Energie Solidaire ES13.

Un complément de subvention de fonctionnement d'un montant de 350 000 € pourrait être alloué à cette association pour développer les activités existantes et proposer des prestations nouvelles à ses adhérents.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL